



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

petit commerce

Question écrite n° 20739

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur l'importance du maintien des commerces de l'artisanat en milieu rural. Face au développement des grandes surfaces, les petits commerçants sont menacés de disparition dans les communes rurales. Il existe certes des dispositifs spécifiques de maintien du dernier commerce. Or ces dispositifs interviennent souvent trop tard ! En outre, ces commerces sont soumis à une réglementation particulièrement exigeante en terme de normes de sécurité et d'hygiène, qui nécessitent des investissements toujours plus coûteux. Il lui demande s'il peut préciser les dispositifs et incitations fiscales existants pour faciliter la modernisation des commerces en milieu rural, ainsi que les dispositifs facilitant leur transmission sous formes d'aides et de prêt bonifiés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20739

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3149

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)